

Brussels, 10 March 1971

Summary of statement by Mr Raymond Barre, Vice-President of the  
Commission of the Communities, Strasbourg, 10 March 1971

Giving the European Parliament his regular statement on the economic position of the Community at the beginning of 1971, Vice-President Barre said that the outstanding and most perturbing economic development within the Community in 1970 had been the steep rise in prices.

Consumer prices were up over the previous year's level by 5.5% in France, 5% in Luxembourg and Italy and close on 4% in Germany, the Netherlands and Belgium, and the forecasts for 1971 were not reassuring. Admittedly, a number of exceptional contributing factors were due to operate, some in particular countries, such as the introduction of VAT in Belgium, and some everywhere, such as the jump in oil prices. But the underlying inflationary trends which had been in evidence in the Community since 1969 were still not under control.

What was especially disquieting, Mr Barre went on, was that it was coming to be felt that an upsurge in incomes could be absorbed by a "neck or nothing" attitude to growth and prices.

Thus, it was more and more the case that inflation was being to some extent accepted, indeed up to a point actually endorsed. It was viewed as a lesser evil, in that it offered a discreet means of resolving certain social stresses or avoiding certain difficulties. It seemed calculated to promote high growth rates. It seemed somehow more acceptable because it was happening everywhere, and people even comforted themselves with the reflection that price rises in the United States and Switzerland were showing an all-time high.

The framing and implementation of economic policy was undoubtedly being subjected at the present time to special constraints arising out of the multifarious claims, the social stresses and psychological uncertainties that were apparent in the majority of countries. It would be dangerous to blink the fact that this climate reflected the quest for more justice and for new-style social relationships in line with the development of present-day societies.

But no progress could be lastingly achieved if it were not based on a sound economic position. So the point must be made that no economy nowadays could operate indefinitely with prices and wages running as high

.../...

and mounting as fast as they had been doing in the last three years. Sooner or later "neck or nothing" led to price and balance of payments disequilibria, which required adjustment - an adjustment which would be all the more painful and long-drawn-out the greater the extent to which, by reason of inflation, resources had been badly utilized, certain activities kept going by artificial means, saving affected, and economic operators accustomed to nominal growth rates in incomes which could not be regularly maintained. The fact that inflation was occurring all round was an additional cause for anxiety, since it meant that the adjustment too would have to be an all-round one.

Citing the memorandum submitted to the Council in December 1970, Mr Barre recalled that the Commission considered the policy must still, in all the member countries, be to contain the cost-price spiral if the competitive position of the Community industries was not to be weakened and investment to decline to an extent which would eventually have grave effects on economic activity and employment. To revert too suddenly or too soon to a policy of expansion could only imperil still precarious equilibria, give fresh momentum to inflation, and restart the race between wages and prices.

The Commission was convinced, moreover, that an essential adjunct to the circumspection needed in public finance and credit policy must be close concertation between the two sides of industry on the one hand and the public authorities on the other, to allow the movement of the different classes of incomes to return to a rate compatible with medium-term advance in productivity. In all the Community countries the prospects of balanced growth now hinged in large measure on management and labour adopting a responsible attitude and voluntarily accepting certain disciplines calculated to ensure the orderly movement of prices and incomes.

Turning to the international position, Mr Barre said the most important factor here was still the economic trend in the United States and the adverse balance of payments figures, which showed an external deficit of approximately \$9 800 million for 1970 - a state of affairs that was prejudicing or altogether frustrating the credit policy pursued in several Community countries. Moreover, it was unhealthy and dangerous for the balance of payments that hot money could be withdrawn from a country as quickly as it had been placed there.

It would be well to remind the eminent American experts who advocated "playing it cool" with regard to the United States' balance of payments problem, he went on, that the Community countries had good reason to feel sharp concern on this matter. It was surprising, too, that these same countries were constantly being exhorted to revalue their currencies, when their imports from the United States had risen by nearly one quarter in 1970. In addition, the Council of Economic Advisors themselves had expressed the view that the cost/price trend of late in the United States and abroad was favourable to American exports, whereas recent experience had shown that revaluation, even on a substantial scale, did nothing to stem the inflow of speculative capital if the true causes underlying it are not eliminated in their turn.

.../...

But however understanding and cooperative the other countries might be, he said, in the final analysis the international position of the dollar could only be safeguarded by reappearance of a more satisfactory price trend in the United States and by the confidence which would be inspired abroad by the economic and financial policy of that country. Recent events had also shown that it would be desirable, as suggested at Copenhagen by the Director-General of the IMF, for the United States balance-of-payments deficit to be financed by normal international financing methods rather than unlimited and unconditional accumulation of dollar holdings in the central banks of the other countries. Finally, certain current discussions suggested that if it was desired to safeguard and expand the special drawing rights system in the future it would be necessary, in accordance with the very spirit in which the SDR's had been introduced, to lay down the rules for an orderly growth of the various reserve instruments which currently made up international reserves - gold, special drawing rights and dollars. In that connection the Community countries were the best placed to make, by means of a course of action concerted with the USA, a crucial contribution to the requisite rehabilitation of the international monetary system and to the smooth advance of international monetary cooperation.

In the light of the economic Community and international context he had described, the Vice-President of the Commission went on to discuss the progress made at the Council meeting of 8 and 9 February towards an economic and monetary union. It was now possible to do so calmly and objectively, and it was to be welcomed that, in the final analysis, logic and common sense had been the sole victors.

By adopting the proposals submitted by the Commission in February 1969, the Council had provided the Community with the indispensable procedures and machinery for organized economic and monetary cooperation. One could only welcome this, and the fact that the policies pursued were subject to the discussions and supervision of the European Parliament. In this connection, the Commission, being anxious to avoid sterile controversies, had selected as the line of conduct - set out in its memorandum to the Council - the policy of having recognized from the outset the principles which it considered fundamental, the ways in which they were to be put into effect being adopted as the economic and monetary union took shape. The approach in question had been endorsed by the Parliament in November 1970, and had also been accepted by the Council.

In its final form, the "prudence clause" inserted at the request of certain Member States in the Council's resolution had been worded so that it no longer contained any threat of a sanction - which would not have been fitting - nor introduced any element of insecurity into a process described, moreover, as irreversible. On the contrary, it appeared as an incitement to the irreversibility of the course of action embarked on. It was all the easier to accept in that it had become a pure and simple illustration of the "safety first" adage rooted in the wisdom of the nations.

Winding up, the Vice-President of the Commission stressed that at the same time the Council had shown its determination to strengthen the cohesion of the Community on the eve of its enlargement. The pledges made by the six Community countries gave form and substance to one of the development

.../...

options which, according to the Hague communiqué, had to be accepted by the applicant countries. While the principles and guidelines which had been fixed were mandatory on the future members, they were first of all mandatory on the present Member States.

This meant that enlargement could take place under conditions better calculated to safeguard the nature, efficiency and dynamism of the Community.

Unless accompanied by the establishment of a Community monetary and financial organization, the accession of new members and more especially the United Kingdom might, in fact, lead to a radical change in the way the Community operated at monetary and financial levels. Such an organization would make it possible to welcome the new members into structures providing a vehicle for Community solidarity. The organization in question would allow the enlarged Community to operate on lines making it possible to respect, in the economic and financial fields, as in the other spheres of Community activities, the fundamental principle of equal rights and obligations for all Member States.

-:-:-:-:-

Exposé de M. BARRE, au Parlement Européen

---

sur la situation économique de la Communauté  
au début de 1971

(Strasbourg, 10 mars 1971)

C'est plus tardivement qu'à l'accoutumée que je présente cette année au Parlement Européen l'exposé sur la situation économique de la Communauté. Les circonstances, qui sont à l'origine de ce retard, me permettront cependant de joindre à l'examen des problèmes économiques, monétaires et financiers de la Communauté, l'analyse des décisions qui ont été prises par le Conseil de la Communauté le 9 février dernier au sujet de la mise en place de l'union économique et monétaire. Ces décisions prennent d'ailleurs un plus grand relief quand on les rapproche des conclusions que l'on peut tirer de l'évolution économique de la Communauté aussi bien que des développements de la situation internationale.

## I

Le fait économique le plus notable et le plus préoccupant à l'intérieur de la Communauté au cours de l'année 1970 a été la hausse rapide des prix.

Les prix à la consommation - selon la définition des comptes nationaux - ont augmenté par rapport à l'année précédente de 5,5 % en France, de 5 % au Luxembourg et en Italie, de près de 4 % en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique. Tandis que la hausse des prix par rapport à 1969 s'est ralentie modérément en France, plus nettement aux Pays-Bas, elle s'est accélérée dans les autres pays de la Communauté.

.../...

Les prévisions pour 1971 ne sont pas satisfaisantes. Des facteurs exceptionnels de hausse vont certes exercer leur action dans certains pays, comme par exemple l'introduction de la T.V.A. en Belgique, ou dans tous, comme l'augmentation des prix des produits pétroliers. Mais les tensions inflationnistes, qui se sont manifestées depuis 1969 dans la Communauté, ne sont pas encore maîtrisées.

Cependant les politiques restrictives mises en oeuvre dans tous les pays de la Communauté ont eu pour effet de modérer la pression de la demande globale.

Pour 1970, le taux d'accroissement du produit national brut de la Communauté en termes réels aura été de 5,5 %. L'indice de la production industrielle aura pour sa part augmenté de 6,5 %. Mais si l'on examine l'évolution de chaque pays membre au cours de l'année 1970 des différences assez sensibles apparaissent.

Le taux d'accroissement de la production industrielle a été très satisfaisant aux Pays-Bas (+ 10 %) et en Belgique (+ 8 %). En R.F.A., la production industrielle a augmenté de 6 % pour l'ensemble de l'année, mais elle a été stagnante pendant les deux derniers trimestres de l'année. En Italie, la performance est très moyenne (+ 7 %) et s'explique par un léger fléchissement d'activité au deuxième et au troisième trimestres. En France, la croissance de la production industrielle après s'être ralentie aux deuxième et troisième trimestres, s'est de nouveau accélérée au dernier trimestre ; pour l'ensemble de l'année, l'indice a augmenté de 5,5 %. Au Luxembourg enfin, l'augmentation de la production industrielle a été extrêmement faible.

.../...

Les prévisions faites pour 1971 indiquent une croissance de la production industrielle moins forte qu'en 1970 pour l'ensemble de la Communauté : + 4,2 % d'une année à l'autre . C'est en Allemagne Fédérale que la croissance serait la plus modérée (+ 2,5 %) ; seule la France, parmi les pays de la Communauté, enregistrerait une augmentation de la production industrielle plus élevée que celle enregistrée en 1970.

L'activité économique de la Communauté sera donc très moyenne au cours de cette année ; on ne peut exclure un certain tassement de cette activité dans le courant de l'année 1971, sans pour autant que l'on puisse craindre à proprement parler une récession économique.

Dans une telle conjoncture, la hausse des prix résulte moins de la pression de la demande globale que de l'augmentation très rapide des coûts de production. En 1970, la rémunération par salarié dans l'industrie a augmenté de 19 % en Italie, de 16,5 % en Allemagne, de 12,5 % aux Pays-Bas, de 11 % en Belgique, de 10 % en France. Cette hausse s'ajoute à celles déjà fort élevées, enregistrées dans les deux années précédentes. Entre 1967 et 1970, le taux d'accroissement de la rémunération par salarié dans l'industrie (calculé sur 3 ans) aura été de 39,4 % en France, de 38,5 % en Allemagne, de 37,2 % aux Pays-Bas, de 35,7 % en Italie et de 26,1 % en Belgique. Il est clair que de tels taux dépassent fortement le rythme d'accroissement de la productivité dans chacun des pays considérés.

Cette situation d'ensemble est préoccupante, d'autant plus que tend à se répandre l'opinion selon laquelle une augmentation rapide des revenus pourrait être absorbée par une "fuite en avant" en matière de croissance et de prix.

.../...



Ainsi constate-t-on de plus en plus une certaine acceptation de l'inflation, sinon une certaine complaisance à l'inflation. Celle-ci apparaît comme un moindre mal, dans la mesure où elle est un moyen discret de résoudre certaines tensions sociales, ou d'éviter certaines difficultés. Elle paraît propice à favoriser la réalisation de taux de croissance élevés. Elle semble d'autant plus acceptable qu'elle est généralisée et on trouve même une consolation dans le fait que les Etats-Unis et la Suisse enregistrent des records historiques de hausse des prix.

Il n'est pas aisé, dans de telles conditions, de défendre certaines positions que l'on impute à une orthodoxie périmée alors qu'elles procèdent des leçons de l'expérience.

Certes la définition et l'exécution de la politique économique se heurtent à l'heure actuelle à des contraintes particulières qui tiennent aux revendications de toutes sortes, aux tensions sociales et aux incertitudes psychologiques que l'on constate dans la plupart des pays. Il serait dangereux de méconnaître qu'un tel climat correspond à la recherche d'une plus grande justice et de relations sociales d'un type nouveau qu'appelle l'évolution des sociétés contemporaines.

Aucun progrès ne saurait cependant être acquis s'il ne se fondait sur une situation économique saine. Aussi faut-il rappeler aujourd'hui qu'aucune économie ne peut durablement fonctionner aux niveaux élevés et aux rythmes rapides d'évolution des prix et des salaires tels que ceux qui ont été enregistrés au cours des trois dernières années. Tôt ou tard, la "fuite en avant" suscite des déséquilibres de prix et de balance des paiements, qui nécessitent un ajustement. Cet

.../...

ajustement est d'autant plus pénible et long que l'inflation a provoqué un mauvais emploi des ressources, permis de sauvegarder artificiellement certaines activités, affecté le comportement des épargnants, accoutumé les agents économiques à des taux nominaux de croissance des revenus, qui ne peuvent être maintenus de façon régulière. La généralisation des phénomènes inflationnistes est une source d'inquiétudes supplémentaire parce que l'ajustement ne peut être dans ce cas que général. La période relativement longue d'expansion dans la stabilité que les pays de la Communauté ont connue au cours des années 60 semble avoir fait quelque peu oublier les expériences difficiles des années 50. Des signes récents tels que le ralentissement de la production industrielle, la diminution de la rentabilité des entreprises, la révision en baisse de certaines dépenses d'investissement, doivent retenir l'attention et inciter à la vigilance.

Comme elle l'a indiqué dans le Memorandum qu'elle a transmis en décembre 1970 au Conseil et qui a été communiqué au Parlement, la Commission estime qu'une politique de freinage de la hausse des coûts et des prix reste nécessaire dans tous les pays membres si l'on veut éviter un affaiblissement de la position concurrentielle des industries communautaires et une réduction de l'activité d'investissement, qui compromettrait à terme l'activité économique et l'emploi. Un retour prématuré ou trop brutal à une politique d'expansion ne pourrait que remettre en cause des équilibres qui sont encore fragiles, ranimer l'inflation et relancer la course entre prix et salaires.

La Commission est en outre convaincue que le complément indispensable des politiques prudentes qui doivent être

.../...

poursuivies dans le domaine du crédit comme dans celui des finances publiques, est une concertation étroite entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, de telle sorte que l'évolution des diverses catégories de revenus retrouve un rythme compatible avec celui des progrès de la productivité à moyen terme. Dans tous les pays de la Communauté, les chances d'une croissance équilibrée tiennent désormais pour une large part au sens des responsabilités des partenaires sociaux et à leur aptitude à accepter librement certaines disciplines garantissant une évolution ordonnée des revenus et des prix. En Italie notamment, le rythme de croissance de l'économie risque de demeurer moins rapide que ne le permettrait le potentiel de production disponible, si la normalisation des rapports entre partenaires sociaux ne marque pas de progrès plus sensibles. De même, la capacité concurrentielle de l'industrie et le plein emploi ne seront sauvegardés aux Pays-Bas que si, au moment où les mesures de stabilisation introduites pour le premier semestre de 1971 cesseront de produire leurs effets, les partenaires sociaux adoptent un comportement compatible avec une stabilisation durable de l'économie.

Pour la Communauté considérée dans son ensemble, l'évolution des prix enregistrée en 1970 et celle qui est probable en 1971 compromettent la réalisation des orientations retenues par le 3ème programme de politique économique à moyen terme. On peut dire que tous les pays de la Communauté se trouvent déjà à la limite supérieure de la fourchette de prix (2,5/3 %) qui avait semblé réaliste au début de 1970 sur la base d'une hypothèse de modération progressive des prix à partir de cette période. L'objectif doit être désormais de

.../...

ne pas dépasser la limite supérieure de la fourchette, ce qui implique que les Etats membres maintiennent au premier rang de leurs préoccupations l'élimination des tensions inflationnistes qui subsistent dans leurs économies et la défense de la monnaie.

+  
+        +

J'en viens maintenant à la conjoncture internationale, dont l'aspect le plus important reste cette année encore, l'évolution de la situation économique aux Etats-Unis.

Au cours de 1970, la croissance aura été à peu près nulle dans ce pays ; le P.N.B. en termes réels a même diminué de 0,8 % du troisième au quatrième trimestre sous l'effet des grèves dans l'industrie automobile. Le taux de chômage atteignait en décembre dernier plus de 6 % de la population active. Les progrès obtenus dans la lutte contre l'inflation ont été décevants ; la hausse des prix en 1970 aura été de 5,3 %.

On peut s'attendre pour 1971 à une certaine reprise de l'activité économique, sans pour autant qu'il faille partager l'optimisme de certaines prévisions, qui chiffrent à 9 % l'augmentation du P.N.B. en valeur par rapport à 1970. Il semble plus plausible d'envisager un taux de croissance du P.N.B. en valeur de 7 à 8 %, en volume de 3 à 4 %, d'admettre l'hypothèse d'un ralentissement de la hausse des prix notamment dans les derniers mois de cette année, d'escompter le maintien d'un taux de chômage encore élevé.

.../...

Aux incertitudes de la situation économique intérieure s'ajoutent les résultats défavorables de la balance des paiements. Le déficit extérieur, calculé sur la base des règlements officiels, a atteint en 1970 9,8 milliards de dollars. Les balances dollars détenues par les banques centrales d'Europe occidentale, du Canada et du Japon, se sont considérablement accrues. La baisse rapide des taux d'intérêt aux Etats-Unis et sur le marché de l'Euro-dollar a encore accéléré l'afflux de capitaux dans les pays européens, qui peut être estimé à près de 2 milliards de dollars au cours des deux derniers mois.

La conduite de la politique du crédit dans plusieurs pays de la Communauté se trouve ainsi compromise ou contrecarrée. De surcroît une situation malsaine et dangereuse pour la balance des paiements résulte de ce que les capitaux flottants peuvent sortir d'un pays aussi rapidement qu'il y sont entrés.

Aux éminents experts américains qui préconisent une attitude de "douce insouciance" à l'égard du problème de la balance des paiements des Etats-Unis, il convient donc de rappeler que les pays de la Communauté ont de fortes raisons d'éprouver à ce même sujet une amère préoccupation. On peut également s'étonner de l'invitation périodiquement adressée aux mêmes pays de réévaluer leurs monnaies, alors que les importations de la Communauté en provenance des Etats-Unis ont augmenté de près d'un quart en 1970. D'ailleurs, selon l'avis du Council of Economic Advisers lui-même, l'évolution récente des coûts et des prix aux Etats-Unis et à l'étranger est favorable aux exportations des Etats-Unis, alors que l'expérience récente montre qu'une réévaluation, même importante, n'empêche pas l'afflux de capitaux spéculatifs, si les causes réelles qui le provoquent ne sont point de leur côté éliminées.

.../...

Les autorités américaines ont récemment rappelé que les Etats-Unis sont toujours résolus à redresser la position de leurs paiements extérieurs et attendent de leurs partenaires compréhension et coopération. Ceux-ci comprennent bien évidemment que certains facteurs, qui sont à l'origine du déficit extérieur, ne peuvent disparaître rapidement ; ils comprennent aussi que le processus d'ajustement trouve certaines limites dans l'évolution du niveau d'emploi et certaines tensions d'ordre social. Aucun partenaire des Etats-Unis ne souhaite enfin une crise grave du dollar, qui bouleverserait les échanges et les paiements internationaux.

Quelles que puissent être cependant la compréhension et la coopération des autres pays, la position internationale du dollar ne pourra être en fin de compte durablement assurée que par le retour à une évolution plus satisfaisante des prix aux Etats-Unis et par la confiance qu'inspirera à l'extérieur la politique économique et financière de ce pays. Les développements récents montrent en outre qu'il serait souhaitable, ainsi que l'avait suggéré à Copenhague le Directeur Général du F.M.I., que le financement du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis soit assuré par les méthodes normales du financement international plutôt que par une accumulation illimitée et inconditionnelle de balances dollars dans les banques centrales des autres pays. Enfin certaines discussions actuelles laissent à penser que si l'on veut sauvegarder et développer à l'avenir le système des droits de tirage spéciaux, il sera nécessaire, conformément à l'esprit même qui avait inspiré la mise en place de ce système, de fixer les règles d'une croissance ordonnée des divers instruments de réserve, qui composent maintenant les réserves internationales : or,

.../...

droits de tirage spéciaux et dollars. A cet égard, les pays de la Communauté sont les mieux placés pour apporter, par une action concertée avec les Etats-Unis, une contribution essentielle à l'assainissement nécessaire du système monétaire international et à un développement harmonieux de la coopération monétaire internationale.

+

+ +

## II

C'est en fonction du contexte économique communautaire et international que je viens d'évoquer qu'on peut, semble-t-il, le mieux apprécier l'importance des décisions prises par le Conseil de la Communauté dans sa session des 8 et 9 février 1971.

Aujourd'hui que s'est apaisée l'agitation provoquée au cours de ces derniers mois par les discussions relatives à l'institution d'une union économique et monétaire et que l'ardeur des commentateurs se porte vers d'autres objets, il est possible d'examiner les résultats obtenus avec sérénité et objectivité.

.../...

Reconnaissons tout d'abord que la grande entreprise lancée à la Conférence de La Haye a failli être compromise de façon bien fâcheuse. Aussi faut-il se féliciter qu'il n'y ait eu en fin de compte d'autre victoire que celle de la raison et du bon sens.

Reconnaissons aussi que la session du Conseil a été particulièrement fructueuse puisque le Conseil a pris une série de décisions qui sont certes diversement importantes, mais dont aucune n'est dénuée de signification ni d'intérêt. Je ne m'engagerai pas ici dans une analyse détaillée des textes, que j'ai déjà commentés devant la Commission Economique du Parlement, mais je voudrais mettre en relief les aspects majeurs des décisions prises.

En premier lieu, le Conseil, par l'adoption intégrale des propositions faites par la Commission en février 1969, a doté la Communauté des procédures et des mécanismes indispensables à une coopération économique et monétaire organisée.

Le 3ème programme de politique économique à moyen terme, avec ses orientations chiffrées, constitue désormais le cadre dans lequel la coordination des politiques économiques pourra contribuer à une meilleure convergence des évolutions économiques des pays membres ; cette convergence est une condition essentielle de la stabilité des changes au sein de la Communauté.

La procédure de consultations préalables, qui fonctionne déjà de façon efficace depuis juillet 1969, favorise une prise de conscience communautaire des problèmes spécifiques à chaque Etat membre et la recherche de solutions qui concilient l'intérêt national et l'intérêt de la Communauté.

.../...



Grâce à la mise en place de mécanismes de soutien monétaire à court terme et de concours financier à moyen terme, la Communauté dispose pour la première fois d'instruments de coopération monétaire qui lui soient propres. Ils sont peut-être modestes, mais ils ont le mérite d'exister. Souhaitons que la Communauté ait une évolution assez harmonieuse pour qu'il ne soit pas nécessaire de les utiliser. En tout cas il ne sera plus désormais possible de recourir à des concours extra-communautaires pour le motif que rien n'existe sur le plan communautaire. De plus ces mécanismes pourront, dès maintenant, permettre à la Communauté de commencer à manifester son individualité au sein du système monétaire international, en attendant que des institutions monétaires plus ambitieuses aient vu le jour.

Le Conseil a, en second lieu, arrêté les principes d'une stratégie claire pour la présente décennie.

Le premier - déjà formulé dans le Communiqué de La Haye - est que la Communauté doit être une Communauté de stabilité et de croissance. Le Conseil a ainsi confirmé que la recherche de la stabilité ne peut être dissociée de l'exigence de la croissance sans laquelle nos pays ne sauraient apporter une solution aux problèmes sociaux auxquels ils ont à faire face, ni assumer leurs responsabilités à l'égard du reste du monde, et notamment des pays en voie de développement. Le Conseil a, de surcroît, reconnu que la Communauté ne pourrait atteindre de tels objectifs, s'il n'était remédié aux déséquilibres structurels et régionaux qui s'y manifestent.

Le Conseil a, en outre, inscrit dans la Résolution concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté, le principe du parallélisme entre

.../...

le développement de l'unification monétaire et celui de la convergence, puis de l'unification des politiques économiques. Le Parlement se souvient sans doute des discussions sans cesse recommencées depuis 1969 entre "monétaristes" et "économistes" ; la consécration du principe du parallélisme met, espérons-le, un terme définitif à ce débat d'école.

Le troisième principe est celui de l'individualisation de la Communauté au sein du système monétaire international, sans que pour autant la contribution de celle-ci à la coopération économique et monétaire internationale puisse se trouver affectée ou diminuée. Les engagements pris au titre de la 1ère étape en ce qui concerne les positions communes dans les relations monétaires avec les pays tiers et les organisations internationales aussi bien qu'en ce qui concerne les relations de change constituent une première application de ce principe.

Le Conseil a, en troisième lieu, défini les traits essentiels de l'objectif final que les Etats membres ont manifesté la volonté d'atteindre au terme des dix prochaines années. La Résolution du Conseil énonce les éléments constitutifs de l'union économique et de l'union monétaire. Elle prévoit l'attribution aux Institutions de la Communauté des compétences et responsabilités nécessaires à la gestion de l'union. Elle déclare que les politiques mises en œuvre dans le cadre de l'union économique et monétaire sont soumises aux délibérations et au contrôle de l'Assemblée.

A cet égard, la Commission, soucieuse d'éviter de vaines controverses, avait choisi pour ligne de conduite, exprimée dans sa Communication au Conseil, de faire reconnaître dès le départ les principes qui lui paraissaient fondamentaux, les modalités d'application de ces principes devant être arrêtées au fur et à

.../...

mesure de la réalisation de l'union économique et monétaire. Le Parlement avait bien voulu en novembre dernier approuver cette attitude. C'est également la position à laquelle le Conseil s'est rallié.

Le Conseil a, en quatrième lieu, adopté un programme d'action précis pour les trois prochaines années. Ce programme est désormais la Charte de la Commission et du Conseil. La Commission, pour sa part, présentera sans retard au Conseil toutes les propositions tendant à la mise en oeuvre de ce programme et permettant d'aboutir à une meilleure coordination des politiques économiques, d'accélérer l'harmonisation fiscale, de favoriser la libre circulation des capitaux, d'engager les actions indispensables dans le domaine régional et structurel, de renforcer enfin la coordination dans le domaine de la politique monétaire et du crédit des Etats membres.

Les deux décisions prises par le Conseil, d'une part en vue du renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme des Etats membres, d'autre part en vue du renforcement de la collaboration des Banques Centrales, permettront d'avancer sans délai dans les domaines particulièrement importants qu'elles concernent. Je tiens, à ce propos, à dire au Parlement que la Commission se réjouit tout particulièrement d'avoir obtenu que le rapport annuel sur la situation économique de la Communauté, qui doit être établi vers la fin du 3ème trimestre de chaque année, soit arrêté par le Conseil après consultation de l'Assemblée, et non, comme cela avait été à l'origine préconisé, transmis à l'Assemblée après décision du Conseil.

.../...

Il appartiendra à mes collègues directement intéressés d'exposer au Parlement leurs intentions à l'égard de domaines qui relèvent de leur compétence. Pour ce qui me concerne directement, je m'efforcrai de développer avec la Commission économique du Parlement européen les échanges de vue qui lui permettent de suivre régulièrement l'action entreprise et facilitent au Parlement l'exercice de son contrôle.

Le Conseil a enfin arrêté une méthode précise pour le passage de la 1ère étape à la 2ème étape. Cette méthode donne à la Commission de grandes responsabilités. Il lui appartiendra d'abord de faire le bilan des progrès accomplis et de déterminer dans quelle mesure aura été respecté le parallélisme entre la coordination des politiques économiques et les progrès dans le domaine monétaire. La Commission devra en outre fournir au Conseil un rapport concernant la répartition des compétences et des responsabilités entre les institutions de la Communauté et les Etats membres que nécessite le bon fonctionnement d'une union économique et monétaire. Elle devra enfin faire les propositions relatives aux mesures conduisant, après le passage à la 2ème étape, à la réalisation complète de l'union économique et monétaire.

C'est alors qu'il sera possible de déterminer si les mesures pourront être prises soit sur la base des dispositions existantes du Traité, soit sur la base de l'article 235, soit sur la base de l'article 236. Aucune possibilité n'est donc exclue, y compris celle d'amendements à apporter au Traité;

Quant à la "clause de prudence", introduite à la demande de certains Etats membres dans la Résolution du Conseil, elle a été rédigée - sous sa forme finale - dans des termes tels qu'elle ne

.../...

formule plus de menace de sanction - ce qui n'aurait pas été convenable -, ni n'introduit plus un facteur de précarité dans un processus qualifié par ailleurs d'irréversible. Elle apparaît au contraire comme une incitation à l'irréversibilité de l'action entreprise. Nous pouvons d'autant mieux l'accepter qu'elle est devenue une illustration pure et simple de l'adage qui procède de la sagesse des Nations : "Prudence est mère de sûreté".

Pour parvenir à l'accord dont je viens d'esquisser les principaux aspects, tous les Etats membres de la Communauté ont fait des concessions par rapport à leurs conceptions initiales. Mais ils ont moins cherché un compromis médiocre que manifesté le souci de tenir compte des problèmes de chacun. L'esprit qui a inspiré les travaux du Conseil a été un esprit de responsabilité, de compréhension et de solidarité, qui seul pouvait d'ailleurs convenir au grand dessein que constitue la réalisation d'une union économique et monétaire.

Le Conseil a en même temps montré sa volonté de renforcer la cohésion de la Communauté à la veille de son élargissement. Les engagements pris par les Six pays de la Communauté donnent un contenu concret à l'une des options de développement que, selon le Communiqué de La Haye, les pays candidats doivent accepter. Si les principes qui ont été fixés, les orientations qui ont été arrêtées, sont opposables aux futurs membres, ils le sont d'abord aux membres actuels de la Communauté.

L'élargissement peut donc désormais s'effectuer dans des conditions plus favorables à la sauvegarde de la nature, de l'efficacité et du dynamisme de la Communauté.

.../...

En effet l'adhésion de nouveaux membres - et notamment de la Grande-Bretagne - risquerait de modifier de façon profonde les modalités de fonctionnement de la Communauté sur les plans monétaire et financier, si elle ne s'accompagnait pas de la mise en place d'une organisation monétaire et financière communautaire. Une telle organisation permettra d'offrir aux nouveaux membres les structures d'accueil au sein desquelles pourra s'exercer la solidarité communautaire. Grâce à elle, la Communauté élargie pourra fonctionner de telle sorte que puisse être respecté dans le domaine économique et financier comme dans les autres domaines de l'activité communautaire le principe fondamental de l'égalité des droits et des obligations de tous les pays membres.

+

+

+

Au début du processus, qui doit conduire la Communauté vers une union économique et monétaire, les faits montrent que ce qui importera pour le succès ou l'échec de l'entreprise, c'est l'existence d'une politique que la Communauté entendra mener à l'égard de ses problèmes intérieurs aussi bien qu'à l'égard de l'extérieur. Fonder le progrès social sur un développement équilibré de ses activités et de ses régions, contribuer, par sa participation aux échanges commerciaux et à la coopération monétaire internationale, à leur croissance plus rapide et à un meilleur équilibre de l'économie mondiale, tels sont les deux volets de cette politique.

En dépit des obstacles qui jalonnent au cours des prochaines années le chemin à parcourir par la Communauté, il y a de bonnes raisons d'espérer que la Communauté se montre digne de ses responsabilités et de sa mission.

RÉSUMÉ DE L'EXPOSÉ DE M. RAYMOND BARRE, VICE-PRÉSIDENT  
DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, A STRASBOURG,  
LE 10 MARS 1971

---

Dans son traditionnel exposé au Parlement européen sur la situation économique de la Communauté au début de 1971, M. le Vice-Président Barre a tenu à souligner que le fait économique le plus notable et le plus préoccupant à l'intérieur de la Communauté au cours de l'année 1970 a été la hausse rapide des prix.

Après avoir rappelé que les prix à la consommation ont augmenté par rapport à l'année précédente de 5,5 % en France, de 5 % au Luxembourg et en Italie, de près de 4 % en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique, M. Barre a indiqué que les prévisions pour 1971 ne sont pas satisfaisantes. Des facteurs exceptionnels de hausse vont certes exercer leur action dans certains pays, comme par exemple l'introduction de la T.V.A. en Belgique, ou dans tous, comme l'augmentation des prix des produits pétroliers. Mais les tensions inflationnistes qui se sont manifestées depuis 1969 dans la Communauté, ne sont pas encore maîtrisées.

Cette situation est d'autant plus préoccupante, poursuit le vice-président de la Commission, que tend à se répandre l'opinion selon laquelle une augmentation rapide des revenus pourrait être absorbée par une "fuite en avant" en matière de croissance et de prix.

Ainsi constate-t-on de plus en plus une certaine acceptation de l'inflation, sinon une certaine complaisance à l'inflation. Celle-ci apparaît comme un moindre mal, dans la mesure où elle est un moyen discret de résoudre certaines tensions sociales, ou d'éviter certaines difficultés. Elle paraît propice à favoriser la réalisation de taux de croissance élevés. Elle semble d'autant plus acceptable qu'elle est généralisée et on trouve même une consolation dans le fait que les Etats-Unis et la Suisse enregistrent des records historiques de hausse des prix.

Certes la définition et l'exécution de la politique économique se heurtent à l'heure actuelle à des contraintes particulières qui tiennent aux revendications de toutes sortes, aux tensions sociales et aux incertitudes psychologiques que l'on constate dans la plupart des pays. Il serait dangereux de méconnaître qu'un tel climat correspond à la recherche d'une plus grande justice et de relations sociales d'un type nouveau qu'appelle l'évolution des sociétés contemporaines.

Aucun progrès ne saurait cependant être acquis s'il ne se fondait sur une situation économique saine. Aussi faut-il rappeler aujourd'hui qu'aucune économie ne peut durablement fonctionner aux niveaux élevés et aux rythmes rapides d'évolution des prix et des salaires tels que ceux qui ont été enregistrés au

cours des trois dernières années. Tôt ou tard, la "fuite en avant" suscite des déséquilibres de prix et de balance des paiements, qui nécessitent un ajustement. Cet ajustement est d'autant plus pénible et long que l'inflation a provoqué un mauvais emploi des ressources, permis de sauvegarder artificiellement certaines activités, affecté le comportement des épargnants, accoutumés les agents économiques à des taux nominaux de croissance des revenus, qui ne peuvent être maintenus de façon régulière. La généralisation des phénomènes inflationnistes est une source d'inquiétudes supplémentaires, parce que l'ajustement ne peut être dans ce cas que général.

Evoquant le mémorandum adressé en décembre 1970 au Conseil, M. Barre tint à rappeler que la Commission estime qu'une politique de freinage de la hausse des coûts et des prix reste nécessaire dans tous les pays membres si l'on veut éviter un affaiblissement de la position concurrentielle des industries communautaires et une réduction de l'activité d'investissement, qui compromettrait à terme l'activité économique et l'emploi. Un retour prématuré ou trop brutal à une politique d'expansion ne pourrait que remettre en cause des ~~Ww~~ équilibres qui sont encore fragiles, ranimer l'inflation et relancer la course entre prix et salaires.

La Commission est en outre convaincue que le complément indispensable des politiques prudentes qui doivent être poursuivies dans le domaine du crédit comme dans celui des finances publiques, est une concertation étroite entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics de telle sorte que l'évolution des diverses catégories de revenus retrouve un rythme compatible avec celui des progrès de la productivité à moyen terme. Dans tous les pays de la Communauté, les chances d'une croissance équilibrée tiennent désormais pour une large part au sens des responsabilités des partenaires sociaux et à leur aptitude à accepter librement certaines disciplines garantissant une évolution ordonnée des revenus et des prix.

Abordant ensuite la conjoncture internationale, dont l'aspect le plus important reste cette année encore, l'évolution de la situation économique aux Etats-Unis, ainsi que les résultats défavorables de la balance des paiements, environ 9,8 milliards de dollars de déficit extérieur en 1970, M. Barre constate que la conduite de la politique du crédit dans plusieurs pays de la Communauté se trouve ainsi compromise ou contrecarrée. De surcroît une situation malsaine et dangereuse pour la balance des paiements résulte de ce que les capitaux flottants peuvent sortir d'un pays aussi rapidement qu'ils y sont entrés.

Aux éminents experts américains qui préconisent une attitude de "douce insouciance" à l'égard du problème de la balance des paiements des Etats-Unis, précisa le vice-président de la Commission, il convient donc de rappeler que les pays de la Communauté ont de fortes raisons d'éprouver à ce même sujet une amère préoccupation. On peut également s'étonner de l'invitation périodiquement adressée aux mêmes pays de réévaluer leurs monnaies, alors que les importations de la Communauté en provenance des Etats-Unis ont augmenté de près d'un quart en 1970. D'ailleurs, selon l'avis du Council of economic advisers lui-même, l'évolution récente des coûts et des prix aux Etats-Unis et à l'étranger est favorable aux exportations des Etats-Unis, alors que l'expérience récente montre qu'une réévaluation, même importante, n'empêche pas l'afflux de capitaux spéculatifs, si les causes réelles qui le provoquent ne sont point de leur côté éliminées.

Quelles que puissent être cependant la compréhension et la coopération des autres pays, indiqua M. Barre, la position internationale du dollar ne pourra être en fin de compte durablement assurée que par le retour à une

...../.....



évolution plus satisfaisante des prix aux Etats-Unis et par la confiance qu'inspirera à l'extérieur la politique économique et financière de ce pays. Les développements récents montrent en outre qu'il serait souhaitable, ainsi que l'avait suggéré à Copenhague le Directeur général du F.M.I., que le financement du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis soit assuré par les méthodes normales du financement international plutôt que par une accumulation illimitée et inconditionnelle de balances dollars dans les banques centrales des autres pays. Enfin, certaines discussions actuelles laissent à penser que si l'on veut sauvegarder et développer à l'avenir le système des droits de tirage spéciaux, il sera nécessaire, conformément à l'esprit même qui avait inspiré la mise en place de ce système, de fixer les règles d'une croissance ordonnée des divers instruments de réserve, qui composent maintenant les réserves internationales : or, droits de tirage spéciaux et dollars. A cet égard, les pays de la Communauté sont les mieux placés pour apporter, par une action concertée avec les Etats-Unis, une contribution essentielle à l'assainissement nécessaire du système monétaire international et à un développement harmonieux de la coopération monétaire internationale.

En fonction du contexte économique communautaire et international ainsi évoqué, le vice-président de la Commission examina alors les résultats obtenus au Conseil des 8 et 9 février dans le domaine de l'union économique et monétaire; on peut le faire maintenant <sup>avec</sup> sérénité et objectivité et il faut se féliciter qu'il n'y ait eu en fin de compte d'autre victoire que celle de la raison et du bon sens.

Par l'adoption des propositions faites par la Commission en février 1969, le Conseil a doté la Communauté des procédures et des mécanismes indispensables à une coopération économique et monétaire organisée et l'on ne peut que s'en réjouir, comme du fait que les politiques mises en oeuvre sont soumises aux délibérations et au contrôle du Parlement européen. A cet égard, la Commission, soucieuse d'éviter de vaines controverses, avait choisi pour ligne de conduite exprimée dans sa communication au Conseil, de faire reconnaître dès le départ les principes qui lui paraissaient fondamentaux, les modalités d'application de ces principes devant être arrêtées au fur et à mesure de la réalisation de l'union économique et monétaire. Le Parlement avait bien voulu en novembre dernier approuver cette attitude. C'est également la position à laquelle le Conseil s'est rallié.

Quant à la "clause de prudence", introduite à la demande de certains Etats membres dans la résolution du Conseil, M. Barre indiqua qu'elle a été rédigée sous sa forme finale dans des termes tels qu'elle ne formule plus de menace de sanction ce qui n'aurait pas été convenable ni n'introduit plus un facteur de précarité dans un processus qualifié par ailleurs d'irréversible. Elle apparaît au contraire comme une incitation à l'irréversibilité de l'action entreprise. Nous pouvons d'autant mieux l'accepter qu'elle est devenue une illustration pure et simple de l'adage qui procède de la sagesse des nations : "prudence est mère de sûreté".

Dans sa conclusion, le vice-président de la Commission, a souligné que le Conseil a en même temps montré sa volonté de renforcer la cohésion de la Communauté à la veille de son élargissement. Les engagements pris par les six pays de la Communauté donnent un contenu concret à l'une des options de développement que, selon le communiqué de la Haye, les pays candidats doivent accepter. Si les principes qui ont été fixés, les orientations qui ont été arrêtées, sont opposables aux futurs membres, ils le sont d'abord aux membres actuels de la Communauté.

.../...

L'élargissement peut donc désormais s'effectuer dans des conditions plus favorables à la sauvegarde de la nature, de l'efficacité et du dynamisme de la Communauté.

En effet, l'adhésion de nouveaux membres et notamment de la Grande-Bretagne risquerait de modifier de façon profonde les modalités de fonctionnement de la Communauté sur les plans monétaire et financier, si elle ne s'accompagnait pas de la mise en place d'une organisation monétaire et financière communautaire. Une telle organisation permettra d'offrir aux nouveaux membres les structures d'accueil au sein desquelles pourra s'exercer la solidarité communautaire; grâce à elle, la Communauté élargie pourra fonctionner de telle sorte que puisse être respecté, dans le domaine économique et financier comme dans les autres domaines de l'activité communautaire, le principe fondamental de l'égalité des droits et des obligations de tous les pays membres.